



# Charte de Protection des données

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	 <small>ssociation du fichier partagé des bailleurs sociaux uvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## Historique des versions (de la plus récente à la plus ancienne)

Version	Date	Rédacteur Vérificateur Approbateur	Evolution du document
1.0	08/11/2023	Marie Balloy (SRC Solution)	Version initiale
1.0	07/03/23	Marie Balloy (SRC solution)	Prise en compte des propositions de modification de l'AREHA EST
1.1	08/11/23	Jérôme Euvrard (AFPBSA)	Prise en compte et personnalisation du document par l'AFPBSA


Etat	Classification	
Approuvé	Interne	2 / 12

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	 <small>Association du fichier partagé des bailleurs sociaux Auvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## Table des matières

1. PROPOS INTRODUCTIFS .....	4
1.1. Définitions.....	4
2. LA CHARTE EN BREF.....	6
2.1. Pourquoi l'AFPBSA traite vos données ? .....	6
2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ?.....	6
2.3. Qui est responsable des traitements opérés sur mes données ?.....	6
2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ? .....	7
2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?.....	7
2.6. Quels sont vos droits ? .....	7
3. CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	8
3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que demandeur sont-elles traitées ? .....	8
3.2. Quels sont vos droits et comment les exercer ? .....	10
3.2.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.....	10
3.2.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.....	10
3.2.3. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles .....	10
3.2.4. Le droit à l'effacement de vos données personnelles .....	10
3.2.5. Contacter notre DPO.....	11
3.3. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?.....	11
3.4. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?	12
3.5. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte. ....	12

Etat	Classification	
Approuvé	Interne	3 / 12

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## 1. Propos introductifs

Dans le cadre de son activité de gestionnaire du fichier de la demande locative l'AFPBSA est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel des demandeurs de logements, les visiteurs de son site internet.

A travers ce document l'AFPBSA s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.

La présente charte énonce les grands principes et principales lignes directrices de l'AFPBSA en matière de protection des données à caractère personnel sans que ces derniers ne s'y limitent. En effet nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par exemple par le biais de mentions sous les formulaires de nos sites internet).

L'objectif de cette Charte est également d'informer en toute transparence les personnes de la manière dont leurs données sont traitées par l'AFPBSA

Afin que notre charte soit la plus accessible et lisible, l'AFPBSA vous offre la possibilité d'en lire une version condensée « **La charte en bref** ».

### 1.1. Définitions

Avant de vous expliquer de quelle façon l'AFPBSA traite vos données à caractère personnel, définissons les termes essentiels dégagés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

**Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) :** réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

**Loi Informatique et Libertés (LiL) :** loi nationale applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel


**Données à caractère personnel :** Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Pour exemple, peuvent être des données à caractère personnel :

- Les noms, les prénoms
- Adresses postales
- Adresses mails
- Etc.

**Délégué à la protection des données (DPD/DPO) :** Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein de l'AFPBSA. Vous pouvez, si besoin est, la contacter : [j.euvrard@aura-hlm.org](mailto:j.euvrard@aura-hlm.org)

**Responsable de traitement :** Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité


Etat	Classification	
Approuvé	Interne	4 / 12

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	 <small>ssociation du fichier partagé des bailleurs sociaux uvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

**Sous-traitant :** Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

Etat	Classification	
Approuvé	Interne	5 / 12

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	 <small>ssociation du fichier partagé des bailleurs sociaux uvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## 2. La charte en bref

S'il vous manque du temps pour prendre connaissance de notre charte complète, pas de panique, vous trouverez un condensé de cette dernière ci-dessous.

### 2.1. Pourquoi l'AFPBSA traite vos données ?

Dans le cadre de ses missions de gestion du fichier partagé de la demande locative sociale, l'AFPBSA est amené à collecter des données personnelles par le biais de ses différentes interactions avec les demandeurs de logement ou visiteurs de son site internet.

Ces données font l'objet d'un traitement dans le but de :

- Enregistrer et centraliser l'ensemble des demandes de logement social
- Mettre à disposition des acteurs du logement social (bailleurs, collectivités, Action Logement Services, Etat) les demandes de logement pour la gestion et l'instruction de votre demande de logement
- Etablir des statistiques sur l'état de la demande locative

Lors de votre navigation sur notre site internet, vos données sont collectées. Elles sont principalement traitées dans le but de gérer les demandes adressées via les formulaires de contact.

### 2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ?

Dès lors, les données collectées correspondent au Cerfa de logement social (*référence 14069\*05*), les justificatifs et potentiellement des informations complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande de logement :


- Données d'identification ;
- Données sur la situation familiale et vie personnelle ;
- Données relatives aux difficultés sociales rencontrées ;
- Données sur la vie professionnelle ;
- Données économiques et financières ;
- Données sensibles.

### 2.3. Qui est responsable des traitements opérés sur mes données ?

L'AFPBSA est responsable des traitements réalisés sur vos données uniquement dans le cadre de ses missions de gestionnaire des fichiers partagés de la demande locative (gestion de la plateforme d'enregistrement des demandes, établissement de statistiques, etc.)

En revanche, dès que votre demande de logement est prise en charge par un de nos partenaires pour l'instruction de votre demande de logement ou lorsque ce dernier vous contacte pour vous proposer un logement nous ne sommes pas le Responsable de traitement. Dans ces cas de figure l'organisme qui étudie votre demande (un bailleur dans la majorité des cas) est le Responsable de traitement.

Etat	Classification	
Approuvé	Interne	6 / 12

Client	AFPBSA	Rédacteur	Jérôme Euvrard	 <small>Association du fichier partagé des bailleurs sociaux auvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## 2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

Vos données personnelles seront accessibles aux différents acteurs et partenaires du dispositif pour la gestion et l'instruction de votre dossier :

- Au personnel habilité de l'AFPBSA dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,
- Nos Partenaires du dispositif de gestion et d'instruction de la demande de logement :
  - Bailleurs sociaux et leurs mandataires le cas échéant,
  - Les services de l'Etat
  - Les collectivités locales ou territoriales
  - Action Logement Services
  - Les organismes désignés comme lieux d'enregistrement (CCAS, Association, SIAO...)
- Aux sous-traitants dans la limite de l'exécution de leurs missions (exemple : la maintenance de la plateforme de demande de logement).

## 2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de nos missions, au respect des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

Ainsi, nous procédons à une anonymisation automatique :

- 5 ans après la radiation pour attribution, vos données restent disponibles à des fins de statistiques.
- 1 an après abandon de la demande ou non-renouvellement de votre part, vos données restent disponibles à des fins de statistiques.

Pour en savoir plus sur les durées de conservation, vous pouvez consulter la version plus exhaustive de la charte de protection des données. [Cliquez ici](#)

## 2.6. Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de rectifier, corriger vos données, de les supprimer, d'en demander une copie. Vous pouvez demander d'arrêter le traitement

Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser à notre délégué à la protection des données [j.euvrard@aura-hlm.org](mailto:j.euvrard@aura-hlm.org) ou par courrier à l'attention du délégué à la protection des données – 12 Boulevard Pochet-Lagaye 63000 Clermont-Fd.

Les éléments exposés ci-dessus constituent un condensé de notre charte de protection des données, si vous souhaitez en savoir davantage sur la manière dont l'AFPBSA traite vos données à caractère personnel, nous vous invitons à poursuivre votre lecture


Etat	Classification	
Approuvé	Interne	7 / 12

### 3. Charte de protection des données personnelles

#### 3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que demandeur sont-elles traitées ?


<p>Pour quelles finalités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrer et centraliser l'ensemble des demandes de logement social</li> <li>• Mettre à disposition des acteurs du logement social (bailleurs, collectivités,) les demandes de logement pour la gestion et l'instruction de votre demande de logement</li> <li>• Assurer la qualité des données</li> <li>• Remonter les informations de la gestion locative au niveau du SNE</li> <li>• Gestion de vos demandes diverses (ex-problème d'accès à votre compte utilisateur sur le site grand public, mise à jour de votre demande de logement)</li> <li>• Réalisation de statistiques</li> </ul>
<p>Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse email, numéro unique d'enregistrement, etc.)</li> <li>• Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant et membre du foyer à charge, situation locative, etc.)</li> <li>• Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, formation, scolarité, etc.)</li> <li>• Données économiques et financières (revenus dont montant et type d'aide perçue, présence d'un plan de surendettement/apurement ou procédure de rétablissement personnel etc.)</li> <li>• Données sensibles (informations relatives au handicap)</li> <li>• NIR (uniquement dans le cadre de l'enregistrement des demandes de logement)</li> </ul> <p><i>Nb : Vos données sont collectées lors de l'enregistrement de votre demande de logement et/ou à travers nos échanges.</i></p>
<p>Qui peut avoir accès à vos données ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel habilité de l'AFPBSA dans le cadre de l'exercice de ses fonctions</li> <li>• Sous-traitants/ Prestataires l'AFPBSA dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du système de fichier départemental, etc.)</li> </ul>



Client	AFPBSA	Mission	Jérôme Euvrard	
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bailleurs sociaux et leurs mandataires le cas échéant en charge de l’instruction de vos demandes de logement social</li> <li>Organismes et autorités légalement autorisés à connaître de vos informations : <ul style="list-style-type: none"> <li>L’Etat et les lieux d’enregistrement, autre que les bailleurs, réservataires de logement (collectivités, Action Logement services etc.),</li> <li>Les autres lieux d’enregistrement non réservataires de logement (collectivités, SIAO le cas échéant etc.),</li> <li>Les collectivités et les lieux d’accueil (désignés dans un plan partenarial de gestion partagée) non-lieux d’enregistrement.</li> </ul> </li> <li>Partenaires sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires (CAF, CCAS, commission d’attribution des logements, commission DALO, Fond de solidarité pour le logement etc.)</li> </ul>
Sur quel fondement juridique se base le traitement ?	Traitement nécessaire au respect d’obligations légales. Les missions du gestionnaire de fichier sont précisées dans un arrêté du 6 août 2018 relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social
Combien de temps sont conservées vos données ?	Anonymisation automatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans après la radiation (pour attribution), vos données restant disponibles à des fins de statistiques. L’accès aux données après une année est restreint au seul gestionnaire qui peut être amené à fournir des preuves d’un droit (contrôle de l’ANCOLS par exemple)</li> <li>1 an après abandon de la demande ou non-renouvellement de votre part, vos données restant disponibles à des fins de statistiques.</li> </ul> <p><i>Les données permettant d’établir la preuve d’un droit ou conservées au titre du respect d’une obligation légale, peuvent faire l’objet d’une politique d’archivage intermédiaire pour une période correspondant aux durées de prescription légale (et notamment le délai de droit commun de 5 ans).</i></p>

Etat	Classification	
Etat	Interne	9 / 12

Client	AFPBSA	Mission	Jérôme Euvrard	 <small>ssociation du fichier partagé des bailleurs sociaux uvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

## 3.2. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Comme énoncé précédemment, lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de droit sur ces dernières.

### 3.2.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander à l'AFPBSA s'il traite vos données et de vous transmettre les informations vous concernant.

A ce titre, vous pouvez :

- Accéder à l'ensemble des données vous concernant
- Connaître l'origine des données vous concernant ainsi que les destinataires de celles-ci
- Accéder aux données sur lesquelles l'AFPBSA s'est fondé pour prendre une décision vous concernant
- Obtenir une copie de vos données

Enfin, vous disposez du droit de rectifier vos données lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes. Par exemple si votre situation familiale a changé, vous pouvez demander la correction de vos informations personnelles.

### 3.2.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par l'AFPBSA. Pour ce faire, vous devez mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles si celles-ci sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de l'AFPBSA. Il vous sera donc possible de vous opposer au traitement à tout moment.

### 3.2.3. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de geler temporairement l'utilisation de vos données. Il peut être exercé en parallèle d'une autre demande de droit comme le droit d'opposition ou rectification par exemple. Cela vous permet de « mettre en pause » l'utilisation de vos données pendant l'étude de votre demande d'exercice de droit.

Dès lors, une fois le traitement de vos données suspendu celles-ci ne pourront être utilisées que dans les cas suivants :

- Vous avez donné votre accord
- Pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- Pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale
- Pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un Etat membre.


### 3.2.4. Le droit à l'effacement de vos données personnelles

Ce droit vous permet tout simplement d'obtenir la suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez demander l'effacement de vos données si :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection ;

Etat	Classification	
Etat	Interne	10 / 12

Client	AFPBSA	Mission	Jérôme Euvrard	 <small>ssociation du fichier partagé des bailleurs sociaux uvergne</small>
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ;
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données ;
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite ;
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information ;
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et l'AFPBSA ....pas de motif impérieux de ne pas donner suite à votre demande.

Dans certains cas, l'AFPBSA ne pourra faire droit à votre demande en particulier si l'AFPBSA est dans l'obligation légale de conserver vos données ou encore si vos données sont nécessaires pour la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice (Ex : données utilisées dans le cadre de la gestion d'un contentieux).

### 3.2.5. Contacter notre DPO

Pour exercer vos droits ou tout autre question relative au traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO par courrier à l'adresse 12 Boulevard Pochet-Lagaye 63000 Clermont-Fd ou par mail [j.euvrard@aura-hlm.org](mailto:j.euvrard@aura-hlm.org).

Toutefois, il est précisé que quel que soit le mode d'exercice de droit choisi, chacune de vos demandes doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier votre identité.


Une fois votre demande reçue, sachez que nous disposons d'un délai d'un mois pour vous répondre. Ce délai pourra être suspendu si votre demande nécessite des éléments complémentaires.

### 3.3. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où l'AFPBSA aurait recours à des sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, nous nous engageons à s'assurer que les sous-traitants présentent des mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

Etat	Classification	
Etat	Interne	11 / 12

Client	AFPBSA	Mission	Jérôme Euvrard	
Version	1.0	Pôle	RGPD	
Date	08/11/2023	Livrable	Charte de Protection des données	

### 3.4. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?

Nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection et à la sécurité de vos données, et conformes aux règles de l'art.

Nous nous engageons notamment à assurer :

- La confidentialité de vos données en empêchant l'accès à des tiers non autorisés mais également la confidentialité interne, de sorte que seuls les services ayant besoin de vos données y ont accès ;
- L'intégrité des données que nous traitons en empêchant leur modification en dehors du cadre prévu lors de leur collecte, ou leur destruction ou altération par erreur ou malveillance ;
- La disponibilité des données, leur conservation et la disponibilité des systèmes d'information ;
- La traçabilité des opérations, à savoir notamment la possibilité de les garder une trace de manière exploitable afin de pouvoir rétablir la situation ou trouver l'origine d'un incident ;
- La sauvegarde des données de manière à permettre leur restauration au plus tôt en cas d'anomalie ;
- La continuité des prestations même en cas d'incident dans nos locaux.

Nos systèmes d'informations et postes de travail sont sécurisés et chiffrés sauf incompatibilité technique. Nous avons déployé des logiciels de gestion, stockage et échange de données sécurisés et basés en Europe. Enfin notre personnel est régulièrement sensibilisé à la sécurité informatique.

### 3.5. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.

La présente charte est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Elle est susceptible d'évolution, l'AFPBSA se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Il vous est donc conseillé de la consulter régulièrement. Si vous continuez à utiliser nos services après modification de la présente charte, cela constitue acceptation de votre part desdits changements.

De plus, cette charte peut-être également consultable au sein de l'AFPBSA

Etat	Classification	
Etat	Interne	12 / 12